

# Le Petit Lutin

## Bulletin Municipal de Soultré



### Le Mot du Maire

Après les intempéries qui ont marqué l'hiver, l'été arrive et bientôt les vacances. Pendant l'hiver nous avons terminé l'agrandissement et la mise aux normes d'accessibilité « handicapés » de la Mairie, offrant un espace supplémentaire à l'accueil pour la satisfaction de tous et le bonheur de notre secrétaire qui pourra désormais travailler dans un secrétariat clair et fonctionnel.

L'étude de l'aménagement du bourg se poursuit, ainsi que les mises aux normes électriques de l'église et la rénovation du mécanisme des cloches et de l'horloge.

Vous aviez aimé la journée des 20 ans du Lutin, une nouvelle journée champêtre vous est proposée le 26 août 2012. N'hésitez pas à réserver dès maintenant cette date. Vous trouverez, joint à ce Lutin, un bulletin d'inscription. En attendant de vous revoir, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances estivales.

Didier Fouché



### Budget 2012 - Fiscalité

Le budget 2012 est le premier à être réalisé sous l'emprise complète de la réforme de la fiscalité des entreprises (disparition de la taxe professionnelle au profit d'une contribution territoriale des entreprises qui, dans plus de 90% des cas, est beaucoup moins lourde). Cette réforme est aussi celle des ménages par le transfert sur les communes et communautés de communes de la part départementale de taxe d'habitation.

Comme nous l'avons écrit, craint et prévu dans les articles consacrés au budget à l'automne 2009, aux printemps 2010 et 2011, les incertitudes et dégâts relatifs à la réforme de la fiscalité locale des entreprises sont maintenant avérés : le poids de la fiscalité directe locale pour notre commune reposera essentiellement sur les ménages et le seul levier efficace du conseil municipal pour trouver des ressources sera celui de la hausse des impôts locaux des ménages.

Antérieurement à cette réforme, et au regard des particularités propres à notre commune, l'effort fiscal, quand il était nécessaire, était partagé entre ménages et entreprises. Si l'on peut se réjouir de l'allègement des charges pour les entreprises on peut regretter le déséquilibre engendré par la réforme.

L'an dernier, face aux incertitudes et aux besoins de financement des investissements, le conseil municipal avait voté une hausse de 3% des taux de la fiscalité locale.

Pour l'année 2012, et compte tenu d'une hausse des dotations de compensation de l'Etat sur certains aspects de la réforme (dotations en l'état actuel non pérennisées), le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui resteront les suivants :

- taxe d'habitation 18.09%,
- foncier bâti 9.65%,
- foncier non bâti 29.23%,
- 18.34% pour la contribution foncière des entreprises.

Il n'en demeure pas moins que le budget de notre commune est fragilisé et qu'il reposera sur les dotations de l'Etat, et de plus en plus sur les ménages si des besoins de financement sont nécessaires. Ce poids accru sera d'autant plus lourd que le gouvernement de Nicolas Sarkozy avait souhaité « responsabiliser » les collectivités en pénalisant (minoration des dotations) celles qui ne mobiliseraient pas suffisamment les capacités contributives de leurs habitants.

Le conseil municipal reste vigilant devant ces dangereuses évolutions pour le budget de la commune et celui des habitants. Il s'évertuera, comme pour les années passées, à trouver le juste équilibre entre les dépenses et investissements nécessaires à l'équipement et au dynamisme de la commune et la recherche des ressources de financement.





## Fonctionnement

	2012	2011	2010
<b>DEPENSES</b>	<b>526 985 €</b>	<b>488 184 €</b>	<b>435 920 €</b>
Eau, EDF, combustibles, téléphone, terrains, voirie, bâtiments, matériels et imprévus	152 721 €	92 845 €	100 125 €
Charges de personnel	149 050 €	145 070 €	145 360 €
Elus, service incendie, syndicats intercommunaux	94 794 €	96 060 €	86 713 €
Intérêts d'emprunts	14 197 €	15 397 €	17 017 €
Virement à la section d'investissement	114 177 €	118 965 €	80 890 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 046 €		
<b>RECETTES</b>	<b>526 985 €</b>	<b>488 184 €</b>	<b>435 290 €</b>
Concessions cimetière, cantine...	15 690 €	13 600 €	12 400 €
Atténuation de charges de personnel	2 500 €	600 €	2 500 €
Impôts et taxes	226 399 €	219 017 €	240 891 €
Dotations, subventions	154 916 €	147 112 €	121 050 €
Revenus des immeubles	36 000 €	39 000 €	40 000 €
Produits exceptionnels	300 €	0 €	300 €
Excédent reporté	91 180 €	68 555 €	18 149 €



## Investissement

	2012
<b>DEPENSES</b>	<b>333 980 €</b>
Voirie : travaux d'aménagement du bourg : maîtrise d'oeuvre	65 000 €
Acquisition de terrains	140 000 €
Mairie : logiciel, travaux d'aménagement et boucle sonore	22 796 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 749 €
Solde d'exécution reporté	55 077 €
Salle des Fêtes : mobilier	1 000 €
Cimetière et Eglise : travaux divers	12 000 €
PLATS	400 €
Emprunts et dettes	26 958 €
<b>RECETTES</b>	<b>333 980 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	114 177 €
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 6 961 €, Taxe Locale Equipement 1 500 €	8 461 €
Provision/Excédent	55 077 €
Vente d'un logement	135 000 €
Caution PLA	1 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 945 €
Subventions d'investissement	7 320 €





## Budget Assainissement

Le budget assainissement est marqué par une baisse sensible de la consommation d'eau et donc des recettes de ce budget. Cette baisse des recettes de la surtaxe d'assainissement est certainement due à une maîtrise de la consommation d'eau. Il a été prévu des bilans complémentaires afin de réaliser une meilleure analyse des résultats de la station d'apuration (lagune) avant d'envisager une éventuelle mise en conformité. Enfin il sera procédé prochainement à la réfection et à la sécurisation de la clôture de la station d'épuration.

FONCTIONNEMENT	2012	2011	2010
<b>DEPENSES</b>	<b>6 783 €</b>	<b>6 967 €</b>	<b>12 209 €</b>
Entretien et réparations	1 000 €	3 283 €	1 025 €
Rémunérations d'intermédiaires	653 €	1 000 €	6 656 €
Virement au budget investissement	0 €	0 €	1 853 €
Amortissements de la station d'épuration, des réseaux	5 130 €	2 684 €	2 675 €
<b>RECETTES</b>	<b>6 783 €</b>	<b>6 937 €</b>	<b>12 209 €</b>
Quote-part de subventions d'investissements *	379 €	379 €	379 €
Redevances d'assainissement	3 000 €	3 900 €	4 000 €
Excédent reporté	3 404 €	2 688 €	7 830 €

INVESTISSEMENT	2012
<b>DEPENSES</b>	<b>27 249 €</b>
Dépenses imprévues	1 614 €
Quote-part de subventions d'investissements*	379 €
Opérations diverses dont la TVA sur investissements en charges*	3 528 €
Travaux sur station et réseaux	21 728 €
<b>RECETTES</b>	<b>27 249 €</b>
Créances sur transferts de droits à la TVA *	3 528 €
Opérations d'ordre de transferts*	5 130 €
Subventions d'investissement	5 513 €
Frais d'études et de recherches	3 528 €
Solde d'exécution reporté	9 550 €

\* ces opérations sont des opérations à caractère strictement comptable



## Fête Communale

### A Soultré le 26 août, on marche à pieds, on casse la croûte !!!

Après le succès rencontré lors des «20 ans du Lutin», et comme nous vous l'avions annoncé à cette occasion, la municipalité propose de réunir à nouveau les habitants de la commune, le 26 août 2012 autour d'une fête champêtre.

Au programme:

Une marche d'orientation accessible à tous pour découvrir les sites particuliers de notre commune.

Un apéritif citoyen offert par la commune.

La possibilité de se restaurer sur place (payante) ou d'apporter son pique-nique selon son choix.

Animations humoristiques, musicales et dansantes.

Animations encadrées pour les enfants l'après midi.

Si vous souhaitez venir partager un agréable moment dans la convivialité et la bonne humeur.

Remplissez le bulletin d'inscription glissé dans ce numéro du lutin et déposez le en mairie accompagné de vos règlements (Randonnée - Repas) avant le 30 juin 2012.





## Élections **P**résidentielles

Les 22 avril et 6 mai se sont tenues les élections présidentielles. Voici les résultats sur la commune.

### Résultats du premier tour : 22 avril 2012

#### 459 inscrits

55 abstentions (11.98%) et 404 votants (88.02%).  
8 blancs (1.98%) et 396 exprimés (98.02%).

**Marine Le Pen - Front national - 113 voix (28.54%)**  
**Nicolas Sarkozy - UMP - 98 voix (24.75%)**  
**François Hollande - Parti socialiste - 84 voix (21.21%)**  
**Jean-Luc Mélenchon - Front de Gauche - 42 voix (10.61%)**  
**François Bayrou - MoDem - 30 voix (7.58%)**  
**Eva Joly - Europe Écologie Les Verts - 13 voix (3.28%)**  
**Philippe Poutou - Nouveau parti anticapitaliste - 9 voix (2.27%)**  
**Nicolas Dupont-Aignan - Debout la République - 5 voix (1.26%)**  
**Nathalie Arthaud - Lutte ouvrière - 2 voix (0.51%)**  
**Jacques Cheminade - Solidarité et Progrès - 0 voix (0.00%)**

### Résultats du second tour : 6 mai 2012

#### 459 inscrits

52 abstentions (11.33%) et 407 votants (88.67%).  
27 blancs ou nuls (6.63%) et 380 exprimés (93.37%).

**François Hollande - Parti socialiste - 191 voix (50.26% des exprimés)**  
**Nicolas Sarkozy - UMP - 189 voix (49.74%)**

**Les prochaines élections seront les élections législatives les 10 et 17 juin prochains**



## Sortie **T**EPACAP

Le 5 mai dernier, le CCAS de Soultré a organisé une sortie pour les jeunes de 11 à 16 ans à TEPACAP, Le Mans (parcours d'accrobranches).

Au total, 16 jeunes se sont retrouvés pour une journée placée sous le signe de la convivialité.

Le Conseil municipal envisage d'ouvrir une «boîte à idées» sur le site internet de la commune [www.soulitre.fr](http://www.soulitre.fr) pour recueillir les envies d'activité des jeunes et leur proposer des activités dans les limites du budget prévu à cet effet.



## **T**axi **A**destination

Un nouveau service est à la disposition des habitants de Soultré.

L'entreprise Adestination vous propose désormais un service de taxi.  
Vous pouvez contacter Cédric au 06 49 34 32 40.

Plus d'information sur <http://www.adeestination.fr>





# Le Petit Lutin

BULLETIN MUNICIPAL DE SOULTRÉ



## *A Soultré le 26 Août, on marche à pieds, on casse la croûte !!!*

C'est avec un grand plaisir que l'équipe municipale convie les habitants de la commune à se retrouver le 26 août 2012, pour une nouvelle journée pédestre et festive.

**Après un café d'accueil, tous en route pour la découverte de notre commune sous la forme d'une marche d'orientation préparée et encadrée par des spécialistes.**

**A l'arrivée,** un apéritif citoyen servi dans des verres consignés et recyclables, vous sera offert par la commune, sur le terrain du lavoir.

**Puis on cassera la croûte, ensemble, au terrain du lavoir.**

Notre restaurateur Solutréen, du « Lutin Gourmand », vous propose un repas « grillades » composé de crudités de saison, échine de porc ou andouillette grillée, accompagnée de pomme de terre au four sauce crème-ciboulette, fromage et grillé aux fruits.

Pour ceux qui souhaitent pique-niquer, des tables seront disponibles sur place.

**Au menu des festivités :**

Didier Bardoux, comédien, vous proposera une adaptation de son spectacle « Thuyas, révolvers et langues de chats », retraçant des scènes de vie quotidienne basées sur les relations de voisinage, le vivre ensemble, la solidarité...

Le groupe de musique Country « Titi » vous emportera par sa musique, mais aussi pourquoi pas dans la danse !!!

Des jeux et animations encadrés pour les enfants seront également au programme, ainsi qu'une exposition de photographies réalisées dans le cadre de l'atelier photo.

La famille et les amis seront les bienvenus.

**Alors, n'oubliez pas, on marche à pieds, on casse la croûte, à Soultré, le 26 Août !!!**

### *Coupon-Réponse*

Famille : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Participation à l'organisation de la randonnée et consigne\* du verre apéritif citoyen :**

4 € (pour les adultes)

Nb : \_\_\_\_ X 4,00 = \_\_\_\_\_

1 € pour les enfants de moins de 16 ans.

Nb : \_\_\_\_ X 1,00 = \_\_\_\_\_

**Consigne du verre pour l'apéritif :**

Uniquement pour les adultes et enfants ne participant pas à la randonnée

Nb : \_\_\_\_ X 1,00 = \_\_\_\_\_

**Repas :**

**10 € pour les adultes**

Nb : \_\_\_\_ X 10,00 = \_\_\_\_\_

Viande au choix = Echine (nombre) : \_\_\_\_\_

Andouillette ( nombre) : \_\_\_\_\_

**5€ menu enfant pour les moins de 12 ans**

Nb : \_\_\_\_ X 5,00 = \_\_\_\_\_

**Les inscriptions sont à déposer en mairie avant le 30 juin 2012, accompagnées des règlements (un règlement pour la randonnée, et un règlement pour le repas au nom du Lutin Gourmand).**

\*la consigne sera rendue lors de la restitution du verre.